



DOSSIER DE PRESENTATION ET D'INFORMATION

BREVET PROFESSIONNEL

de la **JEUNESSE**, de l'**EDUCATION POPULAIRE** et **SPORTIVE**

Spécialité : **Activités du VELO**

Centre Formation :

Institut des Métiers du Sport Biterrois à BEZIERS

Date limite de dépôt des inscriptions : 03 septembre 2025

Début de la Formation : 15 septembre 2025

Fin de la Formation : 26 juin 2026

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET SPORTIVE

Spécialité : Activités du VELO

DOSSIER D'INFORMATION

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE REMPLIR UN DOSSIER D'INSCRIPTION

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

L'animateur d'activités sports collectifs exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques de la mention choisie, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

LA FORMATION

La formation au BPJEPS RUGBY comporte pour chaque mention **3 Blocs de Compétences (BC)** qui font l'objet d'une évaluation par épreuves de certification. Cette formation se déroule en centre et en entreprise, pour un travail en transversalité sur les unités capitalisables de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiée.

LIEU DE LA FORMATION

INSTITUT des METIERS du SPORT BITERROIS à BEZIERS et en alternance en entreprise.

COMPETENCES ACQUISES avec l'obtention du DIPLOME :

- Encadrer tout public, dans tout lieu et toute structure ;
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention ;
- Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

BPJEPS Cyclisme 2026 / 2027	
Clôture des Inscriptions	04/09/2026
TESTS Exigences Préalables	10/09/2026
Sélection	11/09/2026
Positionnement	11/09/2026
Début de Formation	17/09/2026
Fin de Formation	30/06/2027

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS)

Le (la) candidat(e) doit :

être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités du cyclisme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

ET

être capable de réaliser le test technique suivant :

Le test technique est composé :

- 1- d'un parcours technique ;
- 2- d'un parcours « endurance » sur route

Pour valider le test technique, le(la) candidat(e) doit avoir satisfait aux conditions du parcours technique et du parcours « endurance » sur route.

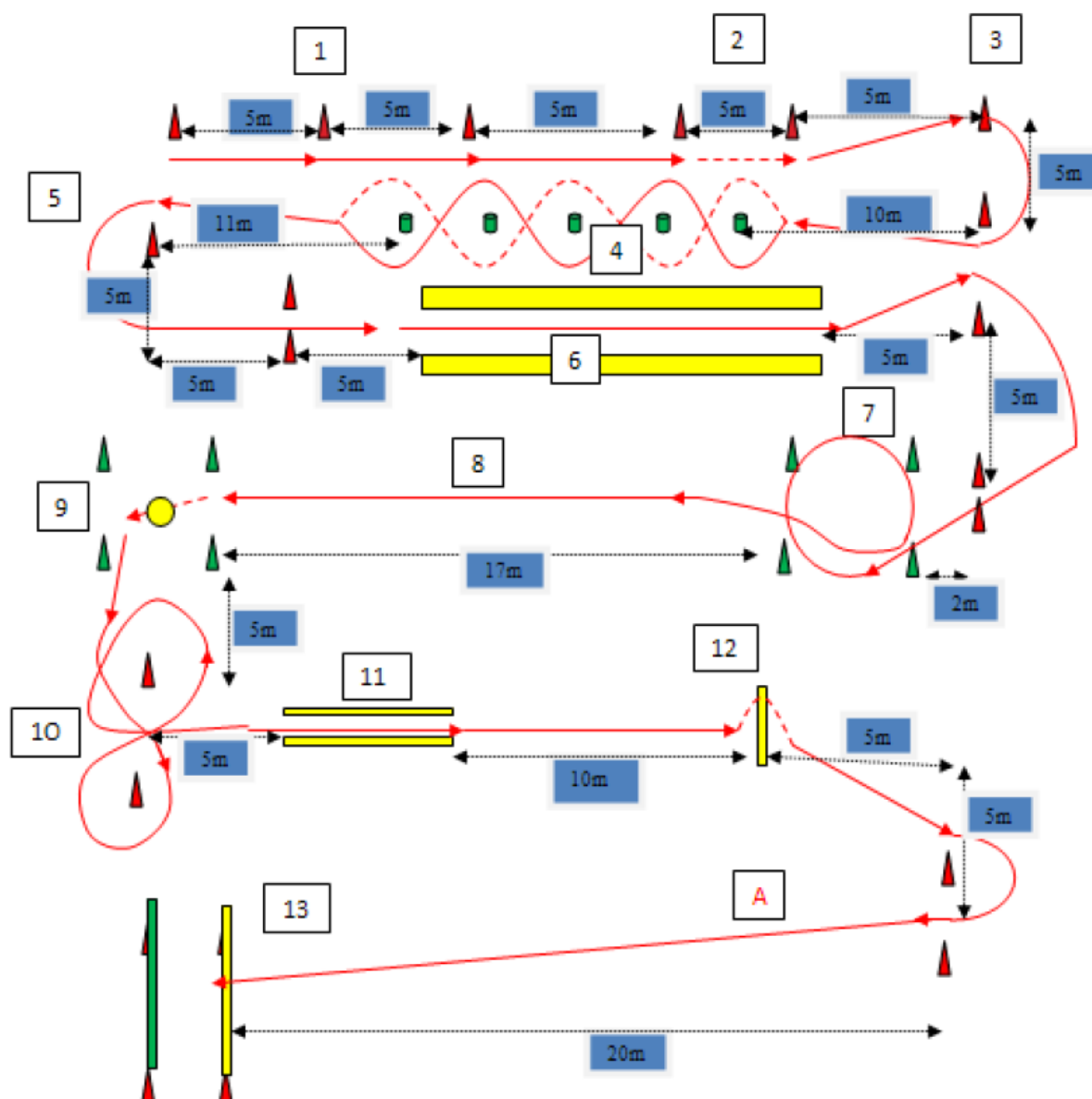
MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription complet doit être validé sur le site de l'IMSB à la date limite.

ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

A. Tests d'exigences préalables :

Schéma du parcours technique :



Descriptif de l'épreuve :

Le(la) candidat(e) doit franchir tous les obstacles (13 spots) du parcours technique, dans l'ordre défini sur le schéma.

- Chaque spot franchi sans faute rapporte 1 point ;
- Constitue une faute :
 - la pose d'un pied au sol (sauf aux spots 1, 9 et 13),
 - une touche de plot ou de latte (sauf au spot 12 pour la roue arrière et au spot 13 pour la roue avant),
- tout franchissement de la zone matérialisée (aux spots 6, 7, 9, et 11).

Pour valider l'épreuve, le(la) candidat(e) doit effectuer le parcours technique dans un temps limité à 3 minutes et doit avoir cumulé au moins 11 points sur l'ensemble du parcours. Le temps démarre lorsque le(la) candidat(e) effectue la première poussée « patinette » au spot 1 et s'arrête lorsque tombe la latte du spot 13.

Descriptif des exercices techniques du parcours technique :

1 : Départ à côté du vélo, 1 pied sur une pédale, prise d'élan en « patinette » (L = 5m). Entre le plot 2 et 3 roue libre un pied sur la pédale (L = 5m)). Au 3ème plot, monter sur le vélo.

2 : Rouler entre les plots 4 et 5 en supprimant l'appui selle (danseuse) (L = 5m)

3 : Tourner à droite (1/2 tour) derrière le plot, tendre le bras droit pendant tout le changement de direction.

4 : Quille sous le pédalier (5 plots espacés de 1m, h = 0,10m, section 4 X 4 cm). Faire passer la roue avant d'un côté du plot et la roue arrière de l'autre côté. La roue avant passe alternativement à droite puis à gauche.

5 : Tourner à gauche (1/2 tour) derrière le plot, tendre le bras gauche pendant tout le changement de direction.

6 : Après l'entrée de la zone matérialisée (L = 10m, l = 0,50m), tout en continuant la progression vers l'avant, se retourner pour voir et annoncer la couleur d'un objet qui est présenté par un membre du jury se situant derrière soi à hauteur de la porte.

7 : Décrire un cercle dans un carré (l = 3 x 3m).

8 : Accélérer en utilisant le changement de vitesses (au minimum, utilisation de 3 braquets différents et plus grands).

9 : Immobiliser le vélo, 2 roues dans le carré (l = 3 x 3m), marquer l'arrêt (3'') avec pose de pied sur la zone ronde matérialisée (diam. = 0,50m). La pose du pied au sol s'effectue en une fois.

10 : Décrire un « 8 » entre deux plots (distance entre plots = 3m).

11 : Rouler droit, sans arrêter le cycle de pédalage, pour franchir la zone entre les lattes (l = 0,20m ; L = 3m).

12 : Soulever uniquement la roue avant, pour lui faire franchir, sans la toucher une latte au sol (l = 0,10m ; L 1m).

13 : Accélérer sur le secteur « A », freiner pour venir percuter la première latte (h = 0,30m, l = 1m) sans faire tomber la deuxième (distance entre les lattes = 1m).

2- PARCOURS « ENDURANCE » SUR ROUTE :

Le(la) candidat(e) effectue un parcours en boucle de 20 à 25 km à une vitesse minimale moyenne de 20 km/heure.

B. Dispense des TEP

Les personnes titulaires d'un diplôme mentionné dans l'arrêté portant création du diplôme seront dispensées des TEP.

C. Les épreuves de sélection

Accessibles uniquement si les TEP sont validées, ces épreuves permettent un classement des candidats et une sélection en fonction des places disponibles. Ils consistent en :

1. **Epreuve écrite** : durée 60 minutes.

Afin de pouvoir évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'écrit et à relater une expérience, le candidat rédigera un document de 2 pages A4 minimum sur le sujet qui lui sera donné par le jury.

Le jury apportera une attention particulière à la présentation, l'orthographe et la syntaxe en plus de la cohérence du contenu.

2. **Entretien** : durée 30 minutes (exposé du dossier : 5 mn / entretien : 25mn).

Ce moment d'échange servira au jury à apprécier l'expérience et la motivation du candidat à intégrer cette formation.

L'entretien s'effectuera à partir d'un dossier comportant au maximum 5 pages comprenant :

- **CV** : Etat Civil, Etudes effectuées, diplômes obtenus ou niveau atteint, situation professionnelle ;
- Expériences pratiques et pédagogiques dans les activités des sports collectifs ;
- Niveau de pratique sportive (disciplines pratiquées) ;
- Lettre de Motivation et projet professionnel.

Des annexes, non comptabilisées dans le nombre maximum de pages, peuvent être jointes. Il s'agira de documents attestant de diplômes, d'attestation de stages techniques et pédagogiques, attestations d'employeurs, ...

Le jury composé de 2 personnes minimum (un professionnel de la mention et un coordonnateur de l'IMSB) remplira la grille d'évaluation ci-dessous afin d'établir un classement par ordre de mérite et la liste complémentaire.

GRILLE EVALUATION

TESTS de SELECTION

NOM Prénom :

ECRIT	A	B	C
Présentation			
Orthographe			
Syntaxe			
Cohérence			

ORAL	A	B	C
Motivation			
Projet Professionnel Personnel			
Expérience			

BILAN	A	B	C

REMARQUES

CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

Déroulement du positionnement :

- a) *Une phase de présentation de la formation*
- b) *Une phase d'identification des connaissances déjà acquises par le stagiaire.*
- c) *Une phase de validation du P.I.F au cours duquel l'équipe pédagogique propose éventuellement un allègement de formation.*

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera **un parcours individualisé de formation** (PIF) au stagiaire qui acceptera ou non l'offre de formation. Après acceptation par le stagiaire de cet allègement, il sera intégré, identifié dans le livret de formation.

Ce parcours individualisé s'appuiera sur :

Les dispenses de certification :

Des équivalences de droit d'unités capitalisables seront développées pour les titulaires de brevets fédéraux, de certificats de qualification professionnelle (CQP), de titres à finalité professionnelle (TFP) et de diplômes délivrés par les autres ministères certificateurs

Les allègements de formation :

Les candidats bénéficiant d'un allègement de formation doivent passer les épreuves de certification correspondantes. Ces allègements sont accordés à l'issue du positionnement au vu du parcours.

Équivalences / Allègements / Dispenses

Les personnes titulaires d'un diplôme mentionné dans l'arrêté portant création du diplôme seront dispensées de passer les épreuves concernées par l'obtention en équivalence de l'UC correspondant.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS ou DDCSPP) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **DRAJES**.

GRILLE EVALUATION des COMPETNCES

NOM Prénom :

REFERENTIEL DE COMPETENCE	TOTALEMENT ACQUISE	PARTIELLEMENT	NON ACQUISE
C1.1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.			
C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.			
C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure.			
C2.1-Concevoir un projet d'animation			
C2.2-Conduire un projet d'animation			
C2.3-Evaluer un projet d'animation			
C3.1-Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention			
C3.2-Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention			
C3.3-Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention			
C4.1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention			
C4.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention			
C4.3- Garantir des conditions de pratique en sécurité dans la mention			

PLAN INDIVIDUALISÉ DE FORMATION

NOM Prénom :

Unités capitalisables	Dispense de certification d'BC justifiée	BC à valider
BC 1	--	--
BC 2	--	--
BC 3	--	--

ALLÈGEMENT DE FORMATION

	Nbre Heures Prévue	Allègement	Nbre Heures Réelles
BC 1			
BC 2			
BC 3			
TOTAL			

Fait à Béziers, le

Signature du candidat

Signature et cachet de l'organisme de formation

2) Choix d'une structure d'accueil :

Si le candidat souhaite faire sa formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il doit se présenter aux sélections en ayant déjà trouvé l'entreprise susceptible de l'accueillir en contrat d'apprentissage (attestation à fournir).

Selon l'organisation pédagogique et l'emploi qui sera donné au candidat, il sera présent en entreprise 3 heures par jour (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et le mercredi toute la journée et en centre 4 par jour (lundi-mardi-jeudi-vendredi), cela pendant toutes les périodes scolaires. En périodes de vacances scolaires il sera à la disposition de la structure d'accueil pour un total de 35 heures par semaine.

3) Contenus de la formation :

La formation au BPJEPS CYCLISME comporte 3 **Blocs de Compétences (BC)** qui font l'objet d'une évaluation régulière. Leur certification se fait au travers de 4 épreuves.

Présentation des 3 Blocs de Compétences :

BC 1 : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

BC 3 : CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES DE DECOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE DANS LES ACTIVITES DU RUGBY A XV DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

Certification :

4 épreuves certificatives sont organisées :

Présentation Orale de la présentation de la structure et du projet d'Animation
Présentation de 2 actions de valorisation d'activité ou de projet
Présentation d'une analyse vidéo
Mise en situation d'une séance

INFORMATION IMPORTANTE

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. » Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

LES TARIFS

Frais de constitution et de gestion du dossier administratif (non remboursable) : **80,00€**

Frais pédagogiques : le coût de la formation peut être pris en charge en totalité ou partiellement selon le statut de l'apprenant (apprenti : gratuit – demandeur d'emploi : partiel – si déjà un diplôme : partiel – etc) . Le coût de la formation intégrale sans prise en charge est de **6 000 €**.

Le coût pour une prise en charge CNFPT est de 8 500€.

Votre contact IMSB au 06 87 85 45 69 pour demander un devis et la réalité de votre coût de formation.

LES FINANCEMENTS

Des financements sont possibles pour les demandeurs d'emploi, formation en apprentissage, salariés et indépendants, handicapés, sportifs de haut niveau

Cette formation est ouverte en contrat individuel de formation (CIF), Fongecif, Autofinancement

Cette formation est ouverte en contrat d'apprentissage.

Pour les renseignements : Contacter le CFA Sport Méditerranée au 04 67 61 72 28

En contrat d'apprentissage, dans une structure d'accueil, (association sportive, service des sports municipal, centre de loisir, entreprise, ...) le candidat sera confronté aux réalités du terrain. Le candidat sera accompagné dans ses tâches quotidiennes par un maître d'apprentissage.

L'apprenti doit réaliser 35 heures par semaine, incluant les heures en centre de formation et celles en entreprises.

L'alternance est organisée comme suit (sauf cas exceptionnel) : Les apprentis seront à la disposition du centre de formation et des entreprises selon une répartition horaires type, sauf modification impérative qui vous sera communiqué au plus tôt.

Les cours théoriques et pratiques en centre à l'IMSB :

En période scolaire, les cours se dérouleront de la façon suivante :

Les 3 premières semaines seront consacrées en totalité (35 heures) en centre afin de permettre aux stagiaires de valider les EPMSF dans le but d'être opérationnel le plus tôt possible.

Par la suite l'emploi du temps sera modulé en fonction de la progression pédagogique et pourra évoluer de 2 jours (14 heures) à 3 jours (21 heures) entre 2 périodes de vacances scolaires. Il sera communiqué au plus tard avant le début des vacances.

Les interventions en entreprise :

- En période scolaire :

3^{èmes} semaine 0 heures en structure d'accueil

En suite : 35 heures moins le temps de formation en centre par semaine réparties selon les besoins de la structure d'accueil

- En période de congés scolaires :

35 heures par semaine selon le calendrier déterminé par la structure d'accueil

RUBAN PEDAGOGIQUE indicatif sous réserve de changement

septembre 2026			octobre 2026			novembre 2026			décembre 2026			janvier 2027			février 2027			mars 2027			avril 2027			mai 2027			juin 2027		
	AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM		AM	PM
mar-01			jeu-01	4,0	3,0	dim-01			mar-01	4,0	3,0	ven-01			lun-01	4,0	3,0	lun-01	4,0	3,0	jeu-01	4,0	3,0	sam-01			mar-01	4,0	3,0
mer-02			ven-02	4,0	3,0	lun-02	4,0	3,0	mer-02			sam-02			mar-02	4,0	3,0	mar-02	4,0	3,0	ven-02			dim-02			mer-02		
jeu-03			sam-03			mar-03	4,0	3,0	jeu-03			dim-03			mer-03			mer-03			sam-03			lun-03	4,0	3,0	jeu-03	4,0	3,0
ven-04			dim-04			mer-04			ven-04			lun-04	4,0	3,0	jeu-04			jeu-04	4,0	3,0	dim-04			mar-04	4,0	3,0	ven-04		
sam-05			lun-05	4,0	3,0	jeu-05			sam-05			mar-05	4,0	3,0	ven-05			ven-05			lun-05			mer-05			sam-05		
dim-06			mar-06	4,0	3,0	ven-06			dim-06			mer-06			sam-06			sam-06			mar-06			jeu-06			dim-06		
lun-07			mer-07			sam-07			lun-07	4,0	3,0	jeu-07			dim-07			dim-07			mer-07			ven-07			lun-07	4,0	3,0
mar-08			jeu-08	4,0	3,0	dim-08			mar-08	4,0	3,0	ven-08			lun-08			lun-08	4,0	3,0	jeu-08			sam-08			mar-08	4,0	3,0
mer-09			ven-09	4,0	3,0	lun-09	4,0	3,0	mer-09			sam-09			mar-09			mar-09	4,0	3,0	ven-09			dim-09			mer-09		
jeu-10			sam-10			mar-10	4,0	3,0	jeu-10			dim-10			mer-10			mer-10			sam-10			lun-10	4,0	3,0	jeu-10	4,0	3,0
ven-11			dim-11			mer-11			ven-11			lun-11	4,0	3,0	jeu-11			jeu-11	4,0	3,0	dim-11			mar-11	4,0	3,0	ven-11		
sam-12			lun-12	4,0	3,0	jeu-12			sam-12			mar-12	4,0	3,0	ven-12			ven-12			lun-12			mer-12			sam-12		
dim-13			mar-13	4,0	3,0	ven-13			dim-13			mer-13			sam-13			sam-13			mar-13			jeu-13	4,0	3,0	dim-13		
lun-14			mer-14			sam-14			lun-14	4,0	3,0	jeu-14			dim-14			dim-14			mer-14			ven-14			lun-14	4,0	3,0
mar-15			jeu-15			dim-15			mar-15	4,0	3,0	ven-15			lun-15			lun-15	4,0	3,0	jeu-15			sam-15			mar-15	4,0	3,0
mer-16			ven-16			lun-16	4,0	3,0	mer-16			sam-16			mar-16			mar-16	4,0	3,0	ven-16			dim-16			mer-16		
jeu-17	4,0	3,0	sam-17			mar-17	4,0	3,0	jeu-17			dim-17			mer-17			mer-17			sam-17			lun-17			jeu-17	4,0	3,0
ven-18	4,0	3,0	dim-18			mer-18			ven-18			lun-18	4,0	3,0	jeu-18			jeu-18	4,0	3,0	dim-18			mar-18	4,0	3,0	ven-18		
sam-19			lun-19			jeu-19			sam-19			mar-19	4,0	3,0	ven-19			ven-19			lun-19	4,0	3,0	mer-19			sam-19		
dim-20			mar-20			ven-20			dim-20			mer-20			sam-20			sam-20			mar-20	4,0	3,0	jeu-20	4,0	3,0	dim-20		
lun-21	4,0	3,0	mer-21			sam-21			lun-21			jeu-21			dim-21			dim-21			mer-21			ven-21			lun-21	4,0	3,0
mar-22	4,0	3,0	jeu-22			dim-22			mar-22			ven-22			lun-22	4,0	3,0	lun-22	4,0	3,0	jeu-22	4,0	3,0	sam-22			mar-22	4,0	3,0
mer-23	4,0	3,0	ven-23			lun-23	4,0	3,0	mer-23			sam-23			mar-23	4,0	3,0	mar-23	4,0	3,0	ven-23			dim-23			mer-23		
jeu-24	4,0	3,0	sam-24			mar-24	4,0	3,0	jeu-24			dim-24			mer-24			mer-24			sam-24			lun-24	4,0	3,0	jeu-24	4,0	3,0
ven-25	4,0	3,0	dim-25			mer-25			ven-25			lun-25	4,0	3,0	jeu-25	4,0	3,0	jeu-25	4,0	3,0	dim-25			mar-25	4,0	3,0	ven-25		
sam-26			lun-26			jeu-26			sam-26			mar-26	4,0	3,0	ven-26			ven-26			lun-26	4,0	3,0	mer-26			sam-26		
dim-27			mar-27			ven-27			dim-27			mer-27			sam-27			sam-27			mar-27	4,0	3,0	jeu-27	4,0	3,0	dim-27		
lun-28	4,0	3,0	mer-28			sam-28			lun-28			jeu-28			dim-28			dim-28			mer-28			ven-28			lun-28	4,0	
mar-29	4,0	3,0	jeu-29			dim-29			mar-29			ven-29						lun-29			jeu-29	4,0	3,0	sam-29			mar-29	4,0	
mer-30	4,0	3,0	ven-30			lun-30	4,0	3,0	mer-30			sam-30						mar-30	4,0	3,0	ven-30			dim-30			mer-30		
			sam-31						jeu-31			dim-31						mer-31						lun-31					

Pendant le contrat d'apprentissage, l'apprenti perçoit une rémunération correspondante à son âge et à sa progression dans le cycle de formation.

La simulation est possible sur le site : www.alternance.emploi.gouv.fr

A titre informatif, sous réserve de modification par les services de l'Etat.

Ci-dessous le tableau de celle-ci pour une association ou un employeur privé relevant de la convention collective nationale du Sport ou de l'Animation :

Contrat d'Apprentissage - 1^{ère} Année				
Salaire au 1^{er} Juin 2026				
Age de l'Apprenti	16 à 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
	504,10 €	802,82 €	989,52 €	1 867,02 €

En raison de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les montants indiqués dans le tableau sont susceptibles d'évoluer

Pour l'employeur, le salaire net est égal au Brut puisque le salaire est exonéré de charges salariales. Le montant des charges patronales est réduit au maximum en fonction du nombre de salariés.

AIDE UNIQUE à l'EMBAUCHE d'un APPRENTI		
	1 ^{ère} Année	Soit Mensuel
1 ^{ère} Année*	5 000 €	416 €

* Au prorata temporis du nombre de mois

Pour les clubs éligibles au CNDP, il existe la possibilité de bénéficier d'une aide financière pouvant réduire le coût employeur pour les apprentis ayant entre 21 et 25 ans.

Pour cela, il faut contacter la DDCS Occitanie.



IMSB

Institut des Métiers du Sport Biterrois

COORDONNEES :

Coordonnateur Administratif : Pascal CROS

Téléphone : 06 87 85 45 69

Adresse Mail : p.cros@imsb34.org

Site internet : <http://imsb34.org>

Adresse Postale :
I M S B
70 rue Stavropol
34 500 BEZIERS